



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 16 février 2017

**Service Territorial**  
**Pôle Appui Territorial et Urbanisme**  
**Unité Appui Territorial**

Affaire suivie par : Y. NAPPÉE- D. PICHOT  
Téléphone : 05 81 97 72 83  
Télécopie : 05 81 97 73 09  
Courriel : yvette.nappee@haute-garonne.gouv.fr

**OBJET** : Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT-GAUDENS  
Arrêté portant dérogation au principe d'urbanisation limitée

**PJ** : Arrêté préfectoral de dérogation et ses annexes

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral de dérogation au principe d'urbanisation limitée signé par le Secrétaire Général de la Préfecture le 14 février 2017 suite à la demande formulée par Monsieur le Maire de SAINT-GAUDENS dans son courrier du 27 décembre 2016.

Les services de la Direction Départementale des Territoires de TOULOUSE ainsi que le Pôle Territorial Sud situé à SAINT-GAUDENS sont à votre disposition pour tout éventuel complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur Départemental des Territoires  
Le Responsable du Pôle d'Appui Territorial

**David PICHOT**



Monsieur le Président de la Communauté de Communes  
Coeur et Coteaux du Comminges  
4 rue de la République  
31800 SAINT-GAUDENS